

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale de Roz Valan, sous la présidence de Monsieur Arnel GOURVIL, Maire.

Etaient présents : Arnel GOURVIL, Jean-Jacques LOUARN, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Géraldine LE COCQUEN, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Catherine PREMEL-CABIC, Arnaud BAUDOIN, David DUPONT, Christine BUGNY-BRAILLY, Thomas PLUVINAGE, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absents excusés et représentés : Jean-Luc MADEC (pouvoir à Maurice JOLY), Anne-Lise GOURIOU (pouvoir à Jean-Yves TREBAOL), Eléonore KERMARREC (pouvoir à Géraldine LE COCQUEN), Elise CADOUR (pouvoir à Jean-Jacques LOUARN) ;

Absente excusée : Aurélie STEPHAN ;

Assistait également à la réunion : François LEROY, Directeur Général des Services ;

A été élu secrétaire de séance : Jean-Yves L'HOSTIS ;

La séance est ouverte à 18 H 20.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020 à l'approbation du conseil Municipal. Celui-ci n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour proprement dit est alors abordé.

1. ELECTIONS SENATORIALES – Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants

Sont élus :

| | |
|-------------------------|------------|
| GOURVIL Arnel | Délégué |
| ALBERT Pascale | Déléguée |
| LOUARN Jean-Jacques | Délégué |
| LE COCQUEN Géraldine | Déléguée |
| JOLY Maurice | Délégué |
| BOTTA-LE ROY Sylvie | Déléguée |
| TREBAOL Jean-Yves | Délégué |
| PREMEL-CABIC Catherine | Suppléante |
| MADEC Jean-Luc | Suppléant |
| BUGNY-BRAILLY Christine | Suppléante |
| DUTERTRE Bruno | Suppléant |

Cf. Procès-verbal de l'élection.

2. COMMISSIONS MUNICIPALES – Modification de la composition de la commission « Travaux – Sécurité – Déplacements » (2020/36)

Rapporteur : Armel GOURVIL

Par délibération en date du 18 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé de créer huit commissions municipales et le nombre maximal de conseillers municipaux au sein de chaque commission a été fixé à 8, le Maire, Président de droit n'étant pas compté dans ce chiffre. Il a été précisé que chaque membre du Conseil municipal pouvait faire partie de 1 à 8 commissions et il a ensuite été procédé à la désignation des membres de ces commissions.

Pour rappel, ces commissions sont les suivantes :

- Commission Finances – Personnel – Administration générale – Intercommunalité
- Commission Urbanisme – Environnement
- Commission Travaux – Sécurité – Déplacements
- Commission Sports – Vie Associative
- Commission Animation – Communication
- Commission Affaires sociales
- Commission Enfance – Jeunesse
- Commission Affaires scolaires

Depuis la réunion du 18 juin dernier, certains membres du conseil municipal ont émis le souhait d'intégrer d'autres commissions.

Les membres des commissions sont désignés par le Conseil Municipal. Sur le même principe, il revient au Conseil de se prononcer sur la nomination de nouveaux élus au sein de ces commissions.

Deux membres du Conseil municipal ont ainsi fait part de leur souhait d'intégrer la commission « Travaux – Sécurité – Déplacements » : Arnaud BAUDOUIN et Elise CADOUR

Actuellement, cette commission est composée de 7 membres.

Le Conseil Municipal est favorable à ce que la composition de cette commission soit modifiée, dans la limite de 8 membres.

Monsieur le Maire invite donc l'Assemblée à désigner le 8^{ème} membre de cette commission, cette désignation intervenant par un vote à bulletin secret.

Après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres candidats, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Arnaud BAUDOUIN : 5 voix

Elise CADOUR : 17 voix

Madame Elise CADOUR recueille la majorité absolue des suffrages exprimés et est donc appelée à siéger au sein de la commission municipale « Travaux – Sécurité – Déplacements » constituée lors de la séance du conseil municipal du 18 juin dernier.

3. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (2020/37)

Rapporteur : Armel GOURVIL

Par courrier reçu en mairie le 29 juin, Monsieur le Sous-Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité, indique que, conformément à l'article R25-1 du Code électoral, le chiffre de population auquel il convient de se référer en matière électorale est le dernier chiffre de population municipale authentifié avant l'élection, soit pour Bohars 3 458 habitants.

L'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoit que la commission d'appel d'offres des communes de moins de 3 500 habitants doit être composée, outre le Maire ou son représentant, président, par trois membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il précise également qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Se basant sur le chiffre de la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2020, soit 3 541 habitants, le Conseil Municipal, par délibération n°2020/25 du 18 juin 2020 relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres, a procédé à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n°2020/25 du 18 juin 2020 et de procéder à une nouvelle élection des membres du conseil municipal devant composer la commission d'appel d'offres.

Après appel à candidatures, une seule liste de candidats est enregistrée.

Au regard des résultats du vote, sont déclarés élus :

| MEMBRES TITULAIRES |
|---------------------------|
| Maurice JOLY |
| Géraldine LE COCQUEN |
| Jean-Yves TREBAOL |

| MEMBRES SUPPLEANTS |
|---------------------------|
| Yann LE GALL |
| Thomas PLUVINAGE |
| Sylvie BOTTA - LE ROY |

4. RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (CUI-PEC) - CONVENTION AVEC L'ETAT (2020/38)

Rapporteur : Géraldine LE COCQUEN

La commune de Bohars emploie deux personnes dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion-Parcours Emploi Compétences » (CUI-PEC), depuis le 1^{er} septembre 2019.

L'un de ces agents intervient en qualité d'agent d'animation, à raison de 20 heures hebdomadaires, sur les missions suivantes :

- Services périscolaires (restaurant scolaire et garderie) : pointage, service et surveillance des élèves pendant la pause méridienne, animation du temps de garderie,
- Animation jeunesse : Encadrement de pré-adolescents et d'adolescents inscrits au Foyer des Jeunes, participation aux animations, interventions dans le cadre du Conseil Municipal Jeunes.

L'autre agent intervient en qualité d'agent polyvalent, à raison de 20 heures hebdomadaires sur les missions suivantes :

- Entretien des locaux : Ménage dans divers locaux municipaux,
- Restaurant scolaire : Accueil et aide aux jeunes enfants, service et surveillance des élèves pendant la pause méridienne,
- Garderie publique (ponctuellement) : Accueil des enfants, comptabilisation des présents, surveillance et participation aux animations,

Ces contrats aidés ont été créés dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le contrat de ces deux agents arrive à échéance le 31 août prochain. Il convient donc de prévoir un nouveau contrat pour une période de 12 mois, sur une durée hebdomadaire et des missions équivalentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Recruter, à compter du 1^{er} septembre 2020, dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences, deux agents à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires et pour une durée de 12 mois : un agent d'animation et un agent polyvalent. Les missions de ces agents seront identiques à celles confiées dans le cadre des contrats précédents.
- Signer les conventions à intervenir avec l'Etat ainsi que tous documents nécessaires au bon aboutissement de ces dossiers.

5. DEMANDE D'AGRÈMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE (Renouvellement) (2020/39)

Rapporteur : Géraldine LE COCQUEN

L'objectif du service civique est de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, un cadre d'engagement dans lequel ils pourront murir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 ou 7 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le service civique donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire de 107.68 € pris en charge par l'organisme d'accueil. Le service civique ouvre également droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

Les volontaires en service civique interviennent en complément de l'action des agents de la commune, sans s'y substituer.

Ainsi, les missions de service civique permettent de :

- démultiplier l'impact d'actions existantes,
- renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents municipaux,
- expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

Un agrément est requis pour accueillir des personnes volontaires en service civique.

Cet agrément, délivré par l'Agence du service civique au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de l'organisme d'accueil à prendre en charge les volontaires, est arrivé à échéance le 3 juillet 2020.

Compte tenu de l'intérêt que peut présenter l'accueil d'une personne en service civique, tant pour la commune que pour le jeune concerné, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à formuler une demande de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement de service civique.

Les missions confiées dans le cadre de ce service civique porteront sur les domaines d'intervention suivants : éducation pour tous ; culture et loisirs.

Fin de la séance à 18 h 55

